

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoît ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Guy CHESNEAU, Jacques BONHOMMET, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-02-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 15 et 16 décembre 2022, approuvant le Pacte Stratégique Régional type ;

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 26 mars 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 et la CCVHA lui allouant 1 089 100 € pour le mettre en œuvre ;

CONSIDERANT que la Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré à l'échelle du territoire ligérien au bénéfice de ;

CONSIDERANT que dans cette optique elle souhaite s'appuyer sur deux grands principes que sont la transition écologique et la lutte contre le handicap ;

CONSIDERANT la proposition de la Région Pays de la Loire de mettre en œuvre pour chaque intercommunalité d'un pacte stratégique régionale, dialogue stratégique reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins de chaque territoire ligérien;

CONSIDERANT que ce pacte permet de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec les EPCI les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles dans le cadre de ses compétences ;

CONSIDERANT qu'à la suite des Contrats Territoires Région 2020 conclus entre la Région et la CCVHA, un nouveau contrat est proposé aux EPCI qui le souhaitent ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 3 du projet de contrat avec la CCVHA, la Région Pays de la Loire propose une enveloppe globale d'un montant de 1 089 100 € à la Communauté de Communes au financement des projets s'inscrivant dans le cadre du contrat présenté ;

CONSIDERANT que la non-attribution de la totalité de l'enveloppe par la Région avant le 31 mars 2026 entrainera la perte pour le territoire des crédits restant ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide
- D'approuver le Pacte Stratégique Régional du territoire des Vallées du Haut-Anjou tel que joint en annexe et

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-02-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Option préfecture : 06/04/2023

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit Pacte ;
- D'approuver le contrat Pays de la Loire 2026 avec la Conseil Régional et ainsi solliciter de la Région son appui financier, notamment, dans ses éléments présentés à l'article 3 du contrat (enveloppe globale d'un montant de 1 089 100 €), et autoriser le Président ou son représentant à signer ledit contrat tel que joint en annexe ;
 - D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.


Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Christelle Buron

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-02-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023